

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/07/2016 (Dernière actualisation de la page 26/08/2019)

Indexation de 0,79% en 07/2016. En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, seuls les salaires minimums sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2906.1300	22.7140
Timonier	2501.6500	19.5527
Motoriste	2767.2500	21.6286
Assistant-motoriste	2403.0800	18.7823
1er matelot	2247.1900	17.5638
2ème matelot A	2247.1900	17.5638
Stagiaire	1275.0500	9.9657